

SOMMAIRE

- 1- Le mot du Président.
- 2- Les dates à retenir.
- 3- Les vols de nuit.
- 4- Les nouvelles trajectoires Plaine de France.
- 5- L'AREC toujours présente.

1- Le mot du Président : la messe est dite .:

Depuis novembre 2009, nous avons participé à de très nombreuses réunions, commissions plénières, groupes de travail, sous commissions, commission consultative de l'environnement, pour terminer le 12 juillet 2011 par son comité permanent. Bien entendu l'essentiel des décisions avait été présenté clairement par Mme la Ministre de l'écologie et du développement durable lors de la journée du Grand Roissy le 25 janvier 2011. Nous avons fait état du contenu de ces décisions dans notre précédent bulletin. Le moment est venu de préciser pourquoi il était nécessaire de mettre un point final par un vote, en comité permanent, le 9 juin et le 12 juillet, pour les deux mesures essentielles :

- Le relèvement de 300 mètres des trajectoires d'atterrissages .
- La création de trajectoires nouvelles au décollage, la nuit, sur la plaine de France.

Nous avons pensé qu'il convenait maintenant d'expliquer ce qui va changer dès la mise en œuvre de ces mesures qui ne devraient pas être appliquées avant plusieurs mois.

Ce sera donc l'objet de certains chapitres de ce bulletin qui devraient apporter les précisions que les journaux ne pouvaient pas vous donner.

Bien entendu si l'AREC se félicite de l'adoption de la première mesure, le relèvement de 300 m. des trajectoires d'atterrissage, elle déplore l'adoption de la deuxième mesure, les nouvelles trajectoires de nuit sur la Plaine de France.

Le Président : Michel TOURNAY

2- Les dates à retenir :

Comme chaque année au mois de Septembre, nous serons présents aux différents Forums des associations organisés par les municipalités dans nos villages.

Venez nous rencontrer à notre stand, vous y recevrez le meilleur accueil. Nous pourrons, si vous le désirez, vous informer sur l'actualité concernant l'activité de l'aéroport de Roissy CDG :

- Le 4 Septembre : Ecoen (Gymnase Lemaire rue du four Gaudon)
- Le 10 Septembre : Asnières sur Oise (Maison du village)
- Le 10 Septembre : Domont (Gymnase près du collège)
- Le 10 Septembre : St Martin du Tertre « l'après-midi » (salle la Martinoise)
- Le 10 Septembre : Montsoult (Gymnase rue Emile Combres)
- Le 10 Septembre : Moisselles (Salle des fêtes)
- Le 11 Septembre : Viarmes (Gymnase entrée ville à gauche coté Paris)
- Le 18 Septembre : Ezanville (Jour de brocante, salle du complexe de la prairie)

Le samedi 24 Septembre de 10 à 13 heures :

Rassemblement à PARIS Place du TROCADERO de toutes les associations et riverains de Roissy CDG contre les vols de nuit.

Notre association assurera le transport des participants, en car au départ et retour, de la gare de Montsoult. Sous les banderoles de l'AREC nous pourrons faire part aux décideurs de notre mécontentement et de notre inquiétude pour l'avenir.

Pour de plus amples informations sur cette grande manifestation et pour les inscriptions, un courrier vous sera adressé prochainement.

La responsable communication : Lucette COHUAU

3- Les vols de nuit :

Année	Trafic de nuit de 22 h à 6 h			Trafic total	Trafic de nuit p/r
	Arrivées	Départs	Total	sur 24 H	au trafic total
2003	33 762	24 450	58 212	514 590	11,30%
2004	33 457	24 812	58 269	525 286	11,10%
2005	32 665	27 032	59 697	522 242	11,40%
2006	32 800	27 350	60 150	541 425	11,10%
2007	35 628	24 286	61 385	552 586	11,10%
2008	35287	26997	62284	559 794	11,10%
2009	34509	24767	59140	525.849	11,20%
2010	35823	25432	61255	499 997	12,20%

Sur le tableau des vols de nuit de 2003 à 2010 on constate que le pourcentage des vols de nuit reste pratiquement inchangé, toujours environ 11% à l'exception de 2010. Mais nous avons voulu nous intéresser à la répartition entre la nuit complète et le cœur de nuit (de 0 à 5 h). L'étude qui nous a été fournie par la DGAC porte sur l'année 2009.

- Une nuit caractéristique, en semaine, représente environ **220 vols** (de 22 h 00 à 6 h 00)

- Trafic au cœur de nuit année 2009 (de 0 à 5 h) : **55 vols** (40 décollages et 15 atterrissages)

Bien entendu, il s'agit là de chiffres moyens qui peuvent varier d'une année sur l'autre et d'un jour sur l'autre.

Il faut noter, par exemple, que les week-end il y a moins de vols de nuit surtout pour le fret, d'où des chiffres plus importants pour les cœurs de semaine.

Ce que l'on retiendra c'est que le chiffre d'environ **40 décollages** au cœur de nuit, qui était jusqu'alors reparti par moitié entre les deux doublets, **sera supporté dans sa totalité par le seul doublet Nord**.

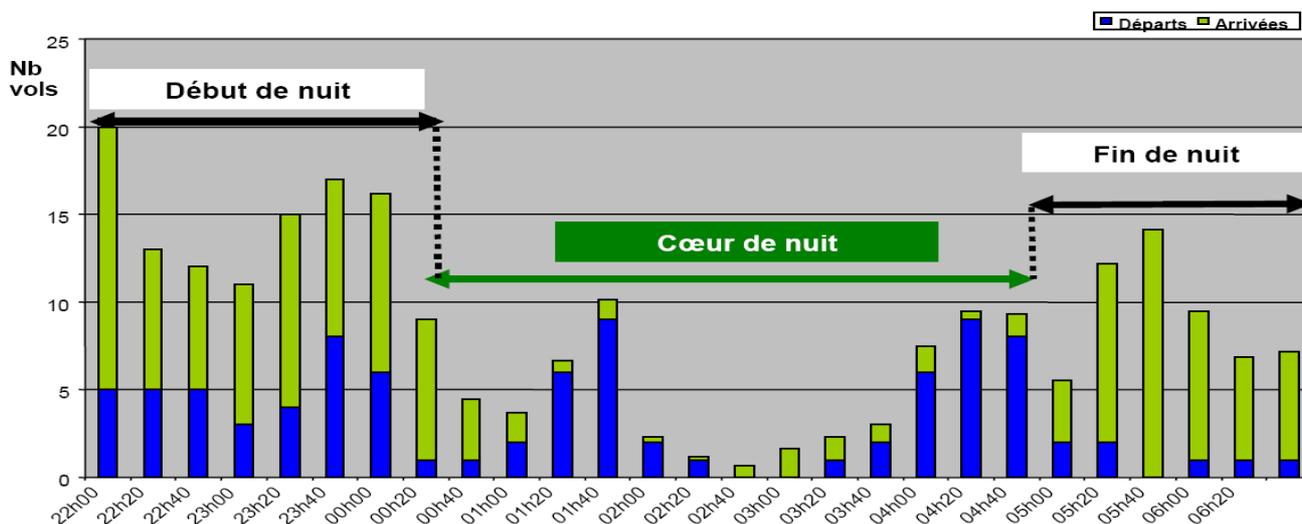
Mais ce qui nous inquiète le plus c'est que cette décision de renvoyer tout le trafic de décollage sur notre secteur est, pour l'instant, limité à la tranche horaire de 0h /5 h mais ce trafic pourrait s'étendre à l'avenir à la période 22 h à 6 h. Cette possibilité qui a été évoquée en commission n'a pas été rejetée par la DGAC et les Elus et associations du Sud s'étaient montrés favorables à cette solution qui aurait permis **le couvre feu total sur le seul secteur Sud et l'enfer sur le secteur Nord !**

Notre devoir est de vous dire ce qui est décidé mais aussi d'attirer votre attention sur ce qui pourrait nous être imposé à l'avenir. Une participation importante à la **manifestation du 24 septembre** prochain au Trocadéro devrait nous permettre de faire passer un message fort :

La Plaine de France ne doit pas devenir la poubelle de ROISSY

Le Président : *Michel TOURNAY*

Répartition des vols de nuit



Chiffres de trafic moyens fournis par la Dsna à titre indicatif

4- Les nouvelles trajectoires

Plaine de France :

Lors des rencontres du Grand Roissy qui ont eu lieu les 24 et 25 janvier dernier, la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a annoncé de nouvelles mesures concernant l'utilisation de cet aéroport et permettant de réduire les nuisances dues à la circulation aérienne.

Dans notre précédent bulletin, nous avons fait le point sur cette importante réunion. Nous rappelons ci dessous les principales orientations annoncées La Ministre a rappelé d'emblée qu'il n'est pas question de limiter le trafic et le développement de Roissy ni de réduire les vols de nuit Elle propose les mesures suivantes

➤ Réduction du bruit à la source par l'interdiction la nuit des avions les plus bruyants, entre 22h et 6h.

➤ Modification des trajectoires de survols en ce qui concerne les départs de nuit vers l'Ouest entre 0h et 5h. Voir figure ci-dessous. Ce qui est présenté comme une mesure positive pour les riverains du sud, est tout simplement **un transfert des nuisances sur nos communes.**

➤ Les hauteurs des survols à l'atterrissage seront dès fin 2011 remontées de 300 mètres. Lors des atterrissages vers l'Est (40% du temps), les avions prendront un virage plus large et auront donc une incidence sur les zones survolées, à l'ouest du Val d'Oise.

➤ Intensification de l'utilisation des descentes continues la nuit qui sont un facteur de réduction du bruit à l'atterrissage et de réduction de consommation de carburant.

Avis de la Commission consultative le 9 juin 2011.

La commission s'est exprimée principalement sur deux points ci-dessous;

- Le relèvement des trajectoires a été approuvé pour la seule direction face à l'Ouest.

- Le nouveau réseau de décollage face à l'Ouest la nuit entre 0h et 5h. La commission s'est exprimée favorablement en faveur de ce réseau (sauf l'AREC évidemment)

Avis de la Commission consultative le 12 juillet 2011.

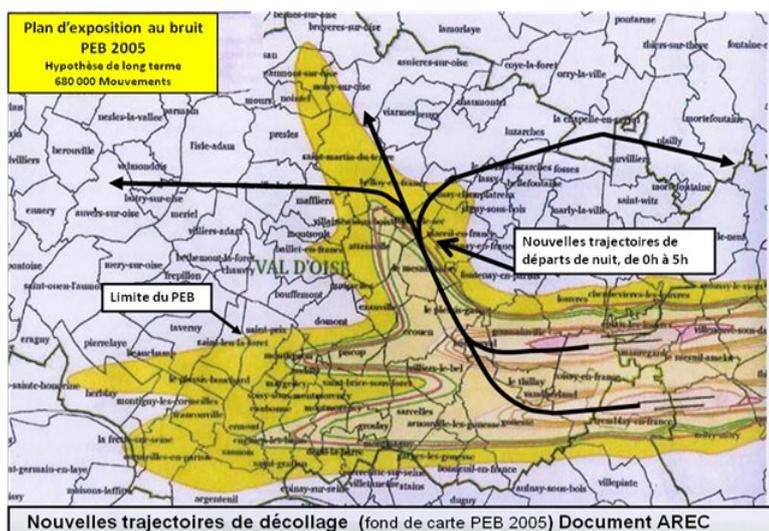
- La commission a donné un avis favorable à l'interdiction des avions dont la marge de bruit est inférieure à 8 et ceci à partir de mars 2012 et inférieure à 10 à partir de mars 2014.

Il faut remarquer que ceci n'atteint pas les avions gros porteurs qui sont favorisés par un coefficient pondérateur dû à leur masse ! La commission a donné un avis favorable au projet de relèvement de 300 mètres pour la prise de l'ILS lors des atterrissages face à l'Est.

Conclusions / Remarques

- Le relèvement des trajectoires ILS à l'atterrissage a été majoritairement approuvé lors des avis donnés le 9 juin 2011 et le 12 juillet, ceci est favorable pour les habitants du secteur Nord.
- Pour les nouvelles trajectoires au décollage la nuit on ne peut que répéter, une fois de plus, que ce qui devait aboutir à un partage « gagnant/gagnant » a, en fait, abouti à un résultat « gagnant/perdant » et on connaît très bien les perdants !
- Pour le futur, il faut remarquer que la tranche horaire d'utilisation de ces trajectoires a été demandée par la Ministre **“au moins” de 0h à 5h** avec donc un nombre de vols plafonné (loi Gilles de Robien d'avril 2003) Mais les Associations et Élus de la Vallée de Montmorency souhaitent étendre cette tranche de 22h à 6h et, dans ce cas, le nombre d'appareils serait trois fois plus important et avec une progression fonction de la demande du marché!

Le Vice Président : JP HUNAULT



Nouvelles trajectoires Principales communes concernées

Tronçon commun

- BOUQUEVAL
- Le PLESSY GASSOT
- Le MESNIL AUBRY
- VILLIERS le SEC
- VILLAINES sous BOIS
- BELLOY en France

A partir de BELLOY en France, la trajectoire principale éclate en 3 parts sensiblement égales pour aller vers l'Est le Nord et l'Ouest.

5-L'AREC toujours présente :

Le premier semestre 2011 a été pour beaucoup d'associations dont l'AREC, plein de rebondissements quant aux nuisances aériennes.

Par rapport à notre lutte et notre présence permanente à toutes les réunions au plus haut niveau « Représentants du gouvernement, Direction générale de l'aviation civile, Elus et exploitants de l'aéroport de Roissy CDG », Il n'est pas interdit de penser que la réussite attendue, n'est pas totalement au rendez-vous.

Notre rôle est d'être présent dans toutes ces réunions mais aussi de vous informer. C'est ce que nous essayons de faire le plus souvent possible.

Comme on le retrouve dans les articles du Président et des autres rédacteurs de ce bulletin, on peut constater que la pression permanente de l'AREC participe pour beaucoup à la protection des riverains de Roissy CDG.

Voici donc les points positifs que nous avons noté :

- De 0h à 5heures du matin, le nombre de vols est et restera bloqué (Loi de 2003)

- Les atterrissages seront très prochainement relevés de 300 mètres
- Les moteurs d'avions sont et seront de plus en plus silencieux ex : l'A 380.

La liste des avancées positives n'est évidemment pas exhaustive, pas plus que celle des mesures négatives et le cahier des pleurs de l'AREC ne se fermera pas.

Pour terminer mon propos, je voudrais dire à tous nos adhérents et sympathisants, que, nous sommes bien placés pour savoir que, si nous ne faisons pas face maintenant avec une association déterminée et des riverains qui se mobilisent pour dire « **NON !** » au gigantisme de Roissy,

Il ne sera plus possible de revenir en arrière

Le vice- président
Jean COHUAU

Renouvellement ou nouvelle adhésion à l'AREC

M. , Mme, Mlle Nom :Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....Tel.....Email.....

J'adhère à l'AREC et je joins un chèque de.....€ (minimum 10€) pour l'année Renouvellement
 Nouvelle adhésion

Merci de retourner cette adhésion accompagnée du chèque à :

Date et signature

Mme Lucette COHUAU
Responsable communication de l'AREC
11, rue de la Petite Sole 95560 MONTSOULT